

# . 2013

## INFOS MUNICIPALES

### MAIRIE DE MIREPEIX

#### EDITO

Chères Mirepeichoises, chers Mirepeichois,

Le 18 et 19 juin, les lotissements Hameau du canal et Pyrène ont été envahis par les eaux qui ont débordé du canal compte tenu de la fonte des neiges conjuguée à une pluviométrie très élevée. Ces inondations ont causé de graves dégâts dans ces deux quartiers. Une trentaine de maisons ont été envahis par l'eau et la boue ; dans les zones les plus touchées, l'eau est montée jusqu'à 1m50.

L'appel aux bénévoles relayé par les journaux et les radios a été entendu et a donné lieu à un formidable élan de solidarité. Des entreprises privées (SNATP, Lapedagne, Luciat, Cazet), des particuliers (de Mirepeix, des environs et même du Lot et Garonne), les associations du village, des jeunes du domaine Saint Georges à Montaut et des compagnons d'Emmaus ont répondu présents dès le 20 au matin. Equipés de bottes, balais et raclettes, ils se sont démenés pendant trois jours pour nettoyer l'intégralité des maisons envahies par les eaux et la boue et redonner l'esquisse d'un sourire sur les visages des sinistrés. Plus d'une centaine de bénévoles par jour se sont joints aux employés communaux pour donner de leur temps et de leur énergie.

Les pompiers, venus de tout le département, ont fait preuve d'un grand professionnalisme. Ils ont secouru les habitants qui ont dû être évacués (certains même par bateau) et ont activement participé au nettoyage des maisons et de la rue.

Notre boucher Monsieur Jean-Claude Dallos et les entreprises Biraben et Laguilhon ont fortement contribué à nourrir quotidiennement les 100 bénévoles mobilisés. De grandes tablées ont été installées dans la salle des sports. Couverts de boue et le coeur sur la main, ils ont pu se restaurer tous ensemble et se reposer un moment avant de réattaquer les après-midi.

Tous les sinistrés ont très rapidement été relogés. De nombreux mirepeichois se sont spontanément présentés à la mairie pour proposer d'accueillir des personnes ou faire des dons. L'Office du tourisme et le Lions club ont également apporté une contribution précieuse. Le secours populaire nous a aidé à gérer les dons faits aux sinistrés.

L'état de catastrophe naturelle a été déclaré ; les experts sont passés et dans certaines maisons les travaux ont déjà commencé. Toutefois, le constat est rude car il faudra quasiment un an de travaux pour les maisons les plus touchées.

Le 12 juillet, l'association Clic Clac Danse a organisé une fabuleuse journée d'activités en solidarité aux sinistrés mirepeichois. Les dons d'argent faits par la Chorale Atout-Chœur, Clic Clac Danse, le Lions Club, des communes voisines et des particuliers ont été reversés au CCAS, lequel se chargera très prochainement de les redistribuer équitablement.

Plusieurs réunions de travail ont été tenues avec la préfecture à la suite de ces inondations. Des travaux vont être entrepris au niveau du canal afin que cette catastrophe ne se reproduise plus.

Je souhaiterais chaleureusement remercier chaque entreprise, chaque association, chaque individu qui ont répondu présents pendant ces jours difficiles et garder le souvenir d'un formidable sentiment de solidarité. J'ai une pensée toute particulière pour nos administrés qui subissent aujourd'hui de plein fouet le contrecoup de cette catastrophe. Je tiens à leur dire que mon équipe et moi-même restons présents et à leur disposition en cas de besoin.

**Votre Maire**

**Stéphane Virto**

N° 16  
Juillet 2013

EDITO

BUDGET

TRAVAUX

FETES LOCALES

FETE DES FLEURS

ATELIERS JEUNES

ASSOCIATIONS

INFOS MAIRIE

NOS JEUNES A  
L'HONNEUR

# 2013

## REMERCIEMENTS

La mairie remercie particulièrement tous les **bénévoles** qui ont participé au nettoyage du Lotissement Pyrène et le Hameau du Canal après les inondations, le secours Populaire, les commerçants qui nous ont fait des dons de nourriture pour les repas organisés pour les bénévoles :

- Boucherie Dallos	- Société Lapedagne
- Laguilhon	- SNATP
- Biraben	- Artisan de
- Boulangerie Carrément Gourmand (Bayonne)	- Peyrehorade
- Lions Club	- Emmaüs
	- Centre de Montaut (Domaine St Georges)
	- Mairie d'Angais
	- Mairie de Beuste

## BUDGET

Le compte administratif 2012 (Section fonctionnement et investissement) et le compte de gestion du Trésorier ont été approuvés par le Conseil Municipal.

Le Budget Primitif voté le 9 avril dernier s'équilibre en recettes et dépenses de fonctionnement à 606 439,00 € et en recettes et dépenses d'investissement à 563 904,00 € pour un total de 1 170 343,00 €

Les taux des taxes communales sont les suivants :

- Taxe d'habitation 7,23 %
- Taxe foncière sur les propriétés bâties 8,50 %
- Taxe foncière sur les propriétés non bâties 29,52 %

Nous avons attribué aux associations de Mirepeix les subventions suivantes :

- JSM 4 500,00 €
- Coopérative scolaire 670,00 €
- APE 1 000,00 €
- Evasion Pyrénéenne 600,00 €
- Sécurité routière 100,00 €
- Culture et loisirs 2 600,00 €
  - Dont Flûte 500,00 €
  - Dont Atout Chœur 800,00 €
  - Dont Bibliothèque 1 300,00 €

## TRAVAUX

La rénovation de la place Henri Prat a débuté ce courant du mois de Juin. Il restera à installer les lampadaires et à effectuer un marquage au sol. L'aménagement paysager entre le Centre de

Rencontre et la Maison pour Tous sera effectué ultérieurement par les agents communaux.



Le montant des travaux de la place, du chemin de Trille en cour de réalisation et du chemin Latéral terminé s'élève à 2 512,00 €

La réfection du groupe scolaire va pouvoir être programmée, nous avons obtenu la subvention de l'Etat, la Réserve Parlementaire et nous sommes en attente de la réponse du Conseil Général.

## FETES LOCALES

Cette année les fêtes locales se sont déroulées sans Comité des Fêtes. Organisées par la mairie en s'associant avec un podium pour les bals de vendredi et samedi soirs, un restaurateur pour le repas du dimanche midi, et de nombreux bénévoles pour le bon déroulement des festivités. Nous espérons qu'un nouveau Comité des Fêtes prendra le relais pour l'année prochaine pour des festivités plus conviviales.



## MIREFLEURS

Cette année « Mirefleurs » s'est déroulée sous la pluie, ce qui a engendré de nombreux désagréments pour les organisateurs et les exposants. Cette fête si gaie, si attrayante, si chère aux nombreux Mirepeichois qui participent à embellir le village, ne sera pas gravée dans les mémoires. Il faut continuer, malgré le temps, à s'occuper des nombreux espaces à bichonner.

Remontez vous les manches et rejoignez l'effectif de l'équipe de bénévoles qui œuvre dans tout le village !



## ATELIERS JEUNES

Malheureusement cet été les ateliers jeunes n'auront pas lieu, pour des raisons d'organisation.

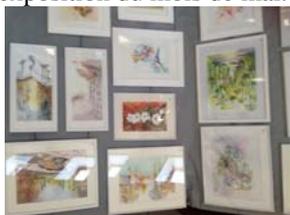
## ASSOCIATIONS

JSM

Fin de saison pour la J.S.M. pour les 13 équipes engagées, dont trois en entente avec Angais. Les minimales filles 2 sont éliminées en quart de finale. Les poussines – benjamines – cadettes et séniors garçons atteignent les demi-finales. Les juniors, eux, iront en finale mais s'inclineront. La prochaine saison s'annonce très dure au niveau encadrement (manque d'entraîneurs). Toutes personnes pouvant nous donner un coup de main seront les bienvenus.

### Atelier peinture

L'atelier peinture nous a encore ébloui par son exposition du mois de mai.



### Bibliothèque

La Bibliothèque de Mirepeix, se situe à côté du centre de Rencontre - Place Henri Prat, au 1<sup>er</sup> étage. Ouverte tous les **mercredis de 17h à 19h**.

## INFOS MAIRIE

HORAIRES DE LA MAIRIE

L'ouverture au public de la mairie :  
du **lundi au jeudi** de **14 h à 18 h**,  
le **vendredi** de **14 h à 19 h**.

MAIRIE-MIREPEIX@wanadoo.fr

## RAPPELS

### Feux

Nous rappelons que l'article 84 du Règlement sanitaire départemental stipule que « Le brûlage à l'air libre des ordures ménagères et de tous autres déchets est également **interdit** ». Les déchets devant être apportés à la déchetterie.

### Bruits

L'utilisation d'appareils à moteur thermique (tondeuses, tronçonneuses) ou électrique n'est autorisée les :

- jours ouvrables que de 8 h 30 à 12 h et de 14 h 30 à 19 h,
- **samedi 9 h à 12 h et de 15 h à 19 h**,
- **dimanche de 10 h à 12 h** (Arrêté Municipal du 13/04/2001).

### Déchets verts

Nous rappelons que les déchets verts, pelouse, branches etc... ne doivent pas être jetés dans les propriétés privées (les champs...).

### Distance réglementaire pour les plantations en limite de propriété

- Distance minimale de 0,50 m de la limite séparatrice pour la plantation ne dépassant pas 2 m.
  - Distance minimale de 2 m de la ligne séparatrice pour les arbres destinés à dépasser 2 m de hauteur.
- Pour des raisons de bon voisinage, merci de bien vouloir tailler vos haies et respecter ces distances.

### Plantations le long des voies publiques

Tout propriétaire et tenu d'élaguer les branches des plantations qui dépassent sur la voie publique. Merci de bien vouloir procéder aux élagages nécessaires.

### Gave

Il est formellement interdit de se **BAIGNER** dans le gave.

### Chiens / Chats

Nous recevons de plus en plus fréquemment les doléances d'habitants qui nous font part des désagréments causés par les chiens.

Il nous paraît donc nécessaire de rappeler les dispositions toujours en vigueur qui ont été prises par le passé ou plus récemment, et relatives à ces animaux.

### A/ ARRETE MUNICIPAL DU 10/02/82

Art. 1 : Il est expressément défendu de laisser les **chiens divaguer** sur la voie publique seuls et sans maîtres ou gardien.

Défense est faite de laisser les chiens fouiller dans les récipients à ordures ménagères ou dans les dépôts d'immondices.

Art. 2 : Les Chiens circulant sur la voie publique, même accompagnés devront être **munis d'un collier**, portant gravés le nom et le domicile de leur propriétaire.

# 2013

Art. 3 : Tout chien errant sur la voie publique sera saisi, et son propriétaire averti. A la récidive, l'animal sera conduit à la fourrière.

Art. 4 : Les contraventions au présent arrêté seront constatées par procès-verbaux et leurs auteurs poursuivis, conformément aux lois.

## [ *PLU (Plan Local d'Urbanisme)*

Par délibération en date du 22 mai 2013, le Conseil Municipal a décidé de prescrire l'élaboration d'un Plan Local d'Urbanisme et a défini les modalités de la concertation avec la population comme suit :

- durant la phase d'études, des documents d'analyse de la situation communale seront mis à disposition du public à la mairie. Ils seront accompagnés d'un registre permettant aux habitants et à toute autre personne concernée d'exprimer des observations,
- à l'issue du débat du Conseil Municipal sur les orientations du Projet d'Aménagement et de Développement Durables (PADD), **ces orientations et une synthèse du diagnostic seront présentées lors d'une réunion publique.**

Cette délibération est affichée à la mairie.

## *Boîtes aux lettres*

Pour la bonne distribution du courrier, merci d'identifier vos boîtes aux lettres : **Nom** et **Numéro**.

## *Recensement*

Les jeunes filles et garçons nés en 1997 ont 3 mois après le jour de leur 16<sup>ème</sup> anniversaire pour venir se faire recenser en mairie, munis du livret de famille de leurs parents et d'un justificatif de domicile.

## *Liste électorale*

Inscription sur la liste électorale 2014 en mairie jusqu'au 31/12/2013.

## *Frelons asiatiques*

L'association PAC (Protection de l'Abeille à Coarraze) a été créée en Janvier 2011.

Conseils et informations sur la lutte contre le frelon d'Asie. [comcoarraze@cdg-64.fr](mailto:comcoarraze@cdg-64.fr)

Merci de venir vous faire recenser à la mairie lorsque vous avez observé des nids de frelons asiatiques.

## *Plan canicule : personnes vulnérables*

Le plan est activé du 1<sup>er</sup> juin au 31 août. Venez vous faire recenser en mairie, vous inscrire sur le registre, pour si besoin, bénéficier du dispositif mis en place.

## [ *Photos anciennes de Mirepeix*

Pour l'élaboration future du site internet de la mairie, nous souhaiterions retrouver d'anciennes photos de Mirepeix. Ce serait l'occasion de faire découvrir à nos jeunes, ainsi qu'aux nouveaux arrivants, le Mirepeix d'avant, du temps des usines, du temps des 2 écoles, du temps des moulins.

Merci de rechercher dans vos greniers, vos tiroirs, vos boîtes à photos, ces trésors, et nous les amener à la mairie pour que nous puissions les scanner.

## **NOS JEUNES A L'HONNEUR**

### **Fanny Deberghes**



Elle a remporté le jeudi 11 avril le **bronze** sur 100m brasse, la Mirepechoise Fanny Deberghes a gagné l'**argent** le samedi 13 avril après-midi sur 200m brasse. 3<sup>e</sup> temps des séries, la **Béarnaise termine en 2:30.70** derrière la Montalbanaise Coralie Dobral (2:30.39) et devant la Tarbaise Laura Paquit (2:31.59). Félicitations et bravo à notre championne !

### **Rose Nougé-Cazenave**

Rose Nougé-Cazenave a fait ses premières pointes à la barre du Conservatoire de Pau.

Repérée par l'Opéra Garnier, elle danse depuis deux ans et demi à l'école des Petits rats à Nanterre avec 161 autres graines d'étoile âgées de 8 à 18 ans.



A l'occasion de l'anniversaire des 300 ans de cette institution, créée par Louis XIV, la jeune Paloise a même été désignée pour ouvrir le défilé du tricentenaire.

Famille d'artiste : sa sœur Clara, 16 ans, est inscrite au Conservatoire de Boulogne Billancourt. Marie, l'aînée des filles a, elle, longtemps joué du piano au Conservatoire de Pau. Sans oublier Albert, le papa, qui joue avec grand talent dans notre petite troupe de théâtre le « Rideau rouge ».

Pour permettre à leurs enfants de tenter leur chance, ils ont fait le choix de changer de vie, Evelyne vit avec ses filles à Nanterre.